

## Les Chargés d'Affaires.

Le Conseil de Flandre, pour réaliser son programme, ne compte plus que sur l'intervention allemande; il met tout en œuvre pour la provoquer. Le 26 juillet 1918 (1), DEVREESE, président du Conseil de Flandre, le chef du parti radical des Jeunes Flamands, et OBOUSSIER, membre du parti unioniste, obtiennent audience du Chancelier von HERTLING, à Spa, et lui exposent leur programme.

Visites à Spa  
au Chancelier  
von Hertling :  
26 juillet, 3 août,  
10 août 1918.

Le Chancelier s'informe : « Les Jeunes Flamands désirent-ils voir la Flandre érigée en royaume ou en république ? D'autre part, comment les unionistes envisagent-ils une Fédération éventuelle avec la Wallonie ? »

DEVREESE veut écarter la Famille royale du trône de Flandre, OBOUSSIER, rendu prudent par les événements, estime qu'il faut tenir compte de la grande popularité du Roi; en revanche il insiste pour obtenir l'éloignement du Cardinal Mercier.

Cette audience fut suivie d'une nouvelle entrevue de délégués du Conseil de Flandre avec le Chancelier. TACK et DE DECKER cette fois, tous deux membres de Jong Vlaanderen, sont reçus à Spa le 3 août 1918 (2). TACK expose le point de vue des deux grands partis activistes insistant sur leur programme commun : la réalisation de l'indépendance politique de la Flandre et l'abandon définitif du nom de Belgique.

« Oui, déclare le Chancelier, ce sera bien ce qu'il y aura de meilleur : deux Etats sous une souveraineté commune. »

Cette interruption rappelle la politique poursuivie dès le début de l'activisme, par von BISSING. TACK intervient : ce lien devra être aussi faible que possible. Mais le Chancelier aborde de nouveaux sujets : Le peuple flamand suit-il l'activisme ? Peut-on espérer un résultat favorable d'élections ? Ces messieurs doivent reconnaître que la masse ne les suit pas et que des élections ne peuvent être tentées, mais si l'Allemagne transforme la Commission des Fondés de Pouvoir en un Gouvernement Provisoire, si elle remet aux activistes l'administration des communes et des provinces, et si elle permet aux activistes de se substituer au Comité National de Ravitaillement, on peut espérer réussir.

TACK expose encore qu'une liaison étroite doit être maintenue avec l'Allemagne, qu'un rapprochement avec la Hollande ne peut être opéré qu'en passant par l'Empire allemand.

La conclusion est peu encourageante, l'armée allemande recule à ce moment devant la grande offensive alliée, et le Chancelier craint de s'engager. Il déclare pourtant : « Le minimum que l'Allemagne peut obtenir pour vous est, dans le pire des cas, une amnistie complète pour les activistes, car leur conduite a été honnête. Mais nous espérons que nous ferons davantage et que nous pourrions atteindre la formation de deux Etats indépendants : Flandre et Wallonie. »

Le 10 août, le comte von HERTLING reprend ses conversations avec les délégués du Conseil de Flandre, A. BORMS, Fondé de Pouvoir pour la Défense Nationale, et CLAUS, membre du parti unioniste (3).

(1) Compte-rendu de la réception par le Chancelier, le 26 juillet 1918, p. 434.

(2) Idem du 3 août 1918, p. 436.

(3) Idem du 10 août 1918, p. 440.

Que deviendra l'activisme quand les Allemands se seront retirés de Belgique ? questionne le Chancelier. « Excellence, répond BORMS, nous aurons encore besoin pendant un certain temps de l'aide allemande » et le Chancelier d'opiner aussitôt : « Nous ne vous abandonnerons jamais tout à fait. »

On en revient alors aux questions déjà débattues : l'impossibilité de faire de nouvelles élections, le nécessité de remettre l'administration de Bruxelles aux activistes.

A ce moment CLAUS intervient et lit une déclaration. Après avoir critiqué la violation de la neutralité belge par l'Allemagne, il aborde le problème politique : Le Chancelier a parlé récemment de l'indépendance de la Belgique, cette indépendance n'est pas concevable sans celle de la Flandre et de la Wallonie. Le Gouvernement allemand a fait de la politique flamande « une force politique qui doit conduire l'Allemagne à une annexion de la Flandre plus ou moins déguisée au point de vue économique, politique et militaire ». CLAUS se déclare hostile à cette annexion. Certes, il veut la disparition de la Belgique, mais il se rend compte aussi qu'une Flandre indépendante ne pourrait être qu'un Etat vassal de l'Allemagne. L'union à la Hollande serait satisfaisante, mais ce serait jeter la Wallonie vers la France; c'est pourquoi CLAUS est fédéraliste.

Cette déclaration déconcerte BORMS ! Il s'empresse d'affirmer que très peu d'activistes pensent comme CLAUS; il s'attache à démontrer qu'en envahissant la Belgique l'Allemagne n'a commis aucune violation du droit. Il insiste pour que l'Allemagne reconnaisse immédiatement l'indépendance de la Flandre et autorise la formation de la Rijkswacht (milice). Mais le Chancelier sait ce qu'il voulait savoir et l'audience prend fin.

\* \* \*

Ces trois entrevues avaient fourni au chancelier des indications précieuses : le peuple flamand ne suivait pas l'activisme, qui n'oserait se soumettre à des élections; le Conseil de Flandre était divisé, n'avait pas de programme politique défini; les principaux chefs de l'activisme, TACK, DE DECKER, DE VREESE, BORMS étaient entièrement dévoués à l'Allemagne. Tous avaient insisté sur la nécessité de l'indépendance de la Flandre, mais aucun d'entre eux n'avait abordé la question de l'annexion déguisée à l'Allemagne et la déclaration de CLAUS à ce sujet, avait provoqué de la part de BORMS les plus vives protestations.

Dès lors, l'Allemagne a les mains libres. Elle peut encore et elle peut seule donner à l'activisme une organisation politique.

BORMS, DE VREESE, DE DECKER l'y aideront.

Le 16 août, au cours d'une mémorable séance du Conseil de Flandre, après un grand plaidoyer de BORMS en faveur de la politique allemande, DE DECKER propose et fait adopter une motion invitant le Gouverneur Général à nommer une nouvelle Commission de Gouvernement (1).

Les Fondés de Pouvoir démissionnent. Le Conseil de Flandre abdique entre les mains du Gouverneur Général, qui va chercher à donner à l'activisme ses cadres et ses institutions.

Pour être plus libre, il cesse de convoquer la Hauptkommission.

Les Fondés de Pouvoir sont laissés tout à fait en dehors de ses consultations. Seuls DE DECKER, DE VREESE, BORMS, grands protagonistes de l'union avec l'Allemagne, sont entendus.

Pourtant le Conseil de Flandre craint l'inaction dans laquelle il est laissé. Le secrétaire du Conseil prend sur lui de convoquer des séances officieuses. Le

5 septembre (1) une trentaine de membres du Conseil se réunissent. Ils ne peuvent que constater qu'ils se sont entièrement livrés à l'Administration allemande et que l'anarchie la plus complète règne parmi les activistes.

Le 9 septembre (2), DE DECKER, invité à s'expliquer, confie à ses collègues que les Allemands ont décidé de constituer eux-mêmes la Commission de Gouvernement. Celle-ci ne comportera pas de représentant pour les Affaires Etrangères. BORMS sera placé à la tête de la propagande. La Défense Nationale sera confiée à un membre du Frontpartij. La Hauptkommission se réunira chaque semaine avec les Chargés d'Affaires.

Le Conseil de Flandre cherche à renouer les rapports avec les Allemands, et TACK, que le Gouverneur Général n'a pas consulté, fait voter une motion, transmise au Chef de l'Administration Civile, émettant le vœu que la future Commission des Chargés d'Affaires soit responsable vis-à-vis du Conseil de Flandre.

La situation militaire de l'Allemagne, à ce moment, devient grave. Le Vice-Chancelier von PAYER prononce à Stuttgart un discours destiné à agir sur les Alliés : l'Allemagne est prête à restituer la Belgique (3).

Ces paroles produisent chez les activistes une véritable panique ! Ainsi la question flamande va redevenir une question belge ! L'Allemagne abandonnera la Belgique !

BORMS, malgré tout, garde confiance : le Chef de l'Administration Civile ne vient-il pas de convoquer quelques membres influents du Conseil pour leur donner l'assurance que la question flamande sera internationalisée. D'autre part, un grand succès vient d'être obtenu : la Rijkswacht est en voie d'organisation ! Un premier contingent de 100 hommes va entrer en service dans le Limbourg. Et puis l'activisme peut compter sur le mécontentement, semblable au bolchevisme russe, qui règne à l'armée belge et qui lui donnera l'appui de 50,000 soldats flamands (4) !

A ce moment, le Gouverneur autorise une nouvelle convocation du Conseil de Flandre pour le 20 septembre. La lecture d'une lettre de CLAUS donnant sa démission du Conseil parce que celui-ci « couvre de son bouclier ceux de ses membres qui veulent faire de la Flandre un Etat vassal de l'Allemagne » provoque de nouveaux tumultes (5).

Mais que faire sans l'Allemagne ? DE VREESE propose l'envoi d'une lettre au Chancelier — lettre dans laquelle le Conseil le supplie de ne pas abandonner la Flandre à son sort — et le Conseil se raccrochant à ce suprême espoir, agréé la proposition par 40 voix contre une (6).

\*  
\* \*  
\*

Le 26 septembre, le Conseil se réunit en séance solennelle pour recevoir KREUTER et ASMIS chargés de lui faire part de la nomination par le Gouverneur Général d'une Commission de Chargés d'Affaires, siégeant comme « Beirat » (Conseil consultatif) auprès de lui (7). Le Gouverneur l'a composée de BORMS, DE DECKER, L. MEERT, MOMMAERTS, VAN DEN BERGEN, VERHEES, MARTENS, JORIS et BRYs.

Discours du Vice-Chancelier von Payer.

Constitution de la Commission des Chargés d'Affaires.

(1) Conseil de Flandre, 5 septembre 1918, p. 67.

(2) Conseil de Flandre, 5 septembre 1918, p. 67.

(3) Voir extrait de ce discours, p. 457.

(4) Conseil de Flandre, séance du 9 septembre 1918, p. 69.

(5) Texte de la lettre de Claus, p. 146.

(6) P. 70. Texte de cette lettre, p. 458.

(7) Conseil de Flandre. Séance du 26 septembre 1918, discours du Consul Asmis, p. 71.

La Commission entrera immédiatement en activité : elle élaborera les mesures légales qui assureront l'autonomie politique de la Flandre et préparera l'élection d'un nouveau Conseil de Flandre.

« Par la suppression de la Commission des Fondés de Pouvoir, le Conseil de Flandre lui-même, déclare ASMIS, apportera à l'avenir sa collaboration; délibérant en matière de législation il collaborera en outre directement pour toutes les mesures administratives importantes.

» Un pas important et capital est fait dans la voie de l'autonomie de la Flandre ».

Afin de bien marquer l'ère nouvelle qui s'ouvre pour le Conseil, l'autorité allemande lui soumet un projet de loi instituant les tribunaux flamands.

Malgré les félicitations qu'ASMIS lui transmet, le Conseil de Flandre, contraint de se soumettre à réélection, comprend qu'il reçoit son congé.

Aussi, sitôt les deux Allemands partis, une discussion des plus âpres reprend et TACK se lance dans une violente diatribe contre la Commission des Chargés d'Affaires, dont il n'est pas.

Toutefois, avant de se séparer, le Conseil adopte l'ordonnance relative à la réorganisation judiciaire. C'est la première fois qu'il est appelé par l'occupant à faire œuvre législative. Ce sera aussi la dernière. Le Conseil de Flandre ne se réunira plus.

\* \* \*

Le Gouvernement Général espère-t-il encore faire aboutir sa politique flamande ? Peut-être. Nous le voyons, en effet, au mois d'octobre 1918, doter l'activisme de ses premières institutions effectives.

La décision est prise d'installer dans chaque province, à côté du Gouverneur allemand, un Beirat provincial (Conseil consultatif); un délégué du Conseil de Flandre y recueillera les attributions des anciens Gouverneurs belges, ces délégués-gouverneurs sont même désignés, Ce sont :

Pour le Brabant : P. TACK;

Pour la province d'Anvers : A. VAN DE BRANDE;

Pour la Flandre Orientale : le D<sup>r</sup> E. STOCKE et P. GOOSSENS;

Pour la Flandre Occidentale : C. VAN STEENKISTEN;

Pour le Limbourg : D<sup>r</sup> QUINTENS (1).

Les événements empêchèrent ces institutions d'être réalisées.

\* \* \*

En fait, depuis le 26 septembre jusqu'à la rentrée des troupes belges dans le pays, la Commission des Chargés d'Affaires est seule à représenter l'activisme.

Encore une fois elle recherche un programme commun !

A cet effet, dès le 2 octobre, est constituée une nouvelle Commission de la Constitution. Cette constitution, il est vrai, existe déjà; (2) elle a été élaborée par le professeur SCHMIDT, en collaboration avec quelques activistes; mais il faut qu'elle apparaisse comme émanant d'un pouvoir flamand : à cet effet un exposé des motifs est élaboré par la nouvelle Commission qui, dès le 12 octobre 1918, transmet le texte complet de la Constitution au Bureau du Conseil de Flandre (3). D'autre part, la Commission des Finances du Conseil de Flandre,

(1) P. 240.

(2) Texte de la Constitution, p. 265.

(3) Cette Commission était formée de Heuvelmans, président, von Ziegesar, secrétaire, Josson, J. Van den Broeck, Lambrichts, membres.

afin de combattre le projet du professeur SCHMIDT, qui prévoit le partage de la dette belge entre la Flandre et la Wallonie, dépose un long mémoire exposant que les Wallons ont toujours été favorisés financièrement par le Gouvernement belge, et concluant à ce que la totalité de la dette belge soit mise à charge de la Wallonie (1).

Les Chargés d'Affaires ne pourront point, malheureusement, s'occuper de ces importantes questions. Les troupes allemandes reculent rapidement; la panique naît dans les rangs activistes et l'opinion de tous est qu'il faut à tout prix créer un rapprochement avec les passivistes.

L. MEERT, en politicien avisé, réclame des négociations immédiates avec les passivistes et la Commission se déclare prête à entrer en pourparlers avec tout Gouvernement belge qui reconnaîtra le principe d'une Belgique fédérative (2).

Délégués sur délégués sont envoyés en Hollande pour établir le contact avec les passivistes.

MARTENS et après lui DEPLA, sont dépêchés auprès du Hollandais KIEWIT de JONGHE, pour obtenir par son intermédiaire une audience de VAN CAUWELAERT. En vain ! De toutes parts on leur conseille de disparaître de la scène pour ne pas interrompre l'action flamingante des passivistes (3).

M. KIEWIT de JONGHE, en fin politique, leur recommande de se mettre à la disposition du Roi pour être jugés. Mais cette solution ne plaît guère aux Chargés d'Affaires. Ils rêvent de reconstituer à LA HAYE une Commission activiste en rapports étroits avec l'Allemagne et qui pourra faire valoir son influence lors de la Conférence de la paix. L'Allemagne, déjà trop occupée de ses propres affaires, oppose son veto à ce projet.

Il ne reste plus qu'une chance de salut, c'est de voir s'établir en Belgique un Gouvernement provisoire.

Le Baron von der LANCKEN élabore un projet aux termes duquel la Belgique serait placée pendant les négociations de paix sous la direction d'un Gouvernement provisoire composé des principaux dirigeants du Comité National, mais SCHAIBLE, Chef de l'Administration Civile, forme un autre dessein : il voudrait un gouvernement provisoire formé d'hommes étrangers au Comité National; si cependant ceux-ci devaient entrer en ligne de compte, il compte proposer que Kamiel HUYSMANS et VAN CAUWELAERT leur soient adjoints (4).

Si l'armée allemande est obligée de se retirer en combattant, l'autorité belge évidemment reprendra sa place au fur et à mesure du recul allemand, mais il ne faut pas envisager cette seule éventualité. Peut-être l'armistice laissera-t-il les armées sur leurs positions actuelles. Dans ce cas, l'administration allemande disparaîtra sans doute de Belgique et le territoire belge sera occupé provisoirement par des troupes neutres, hollandaises ou suisses.

Tel est le rêve caressé par l'autorité allemande et par les activistes pour sauver le plus possible de la Flamenpolitik, mais personne n'y croit, et pendant qu'Allemands et Chargés d'Affaires envisagent des projets de gouvernement provisoire, ils préparent la fuite des activistes en Hollande et en Allemagne.

Les archives du Conseil sont empilées en hâte dans des caisses et expédiées sur l'Allemagne par les soins d'OSWALD (5), tandis que des passeports sont remis aux activistes les plus compromis pour leur permettre d'échapper à la justice belge.

Tentative de rapprochement avec les passivistes.

On prépare un Gouvernement provisoire pour la Belgique.

La débécle.

(1) Considérations sur les Finances belges, p. 261.

(2) Commission des Chargés d'Affaires, séance du 8 octobre 1918, p. 211.

(3) Commission des Chargés d'Affaires, séances du 8 octobre au 3 novembre 1918, pp. 212 à 217.

(4) Chargés d'Affaires, séance du 29 octobre 1918, p. 214.

(5) Bureau, séance du 12 octobre 1918, p. 107.

Ainsi s'écroule la façade construite en deux ans par le Conseil de Flandre.

Pourtant, même à la veille de quitter le pays, l'Allemagne vaincue songe encore au développement de la politique du nationalisme flamand en Belgique après la guerre.

Le 24 octobre 1918, le Général von FALKENHAUSEN écrit au Chancelier : « Je considère comme l'un de mes devoirs les plus impérieux de créer également pour la période d'après-guerre une possibilité pour la propagande du germanisme en Belgique. » Et le même jour il publie un arrêté : « Je décide que sur les moyens dont dispose l'Administration Civile allemande en Belgique, une somme de dix millions de francs sera prélevée et déposée à la Reichsbank à Berlin. Ce fonds devra servir au développement du germanisme en Belgique après la guerre » (1).

En même temps, ASMIS, qui a remplacé le comte HARRACH comme référendaire à la Flamenpolitik, ordonne de faire disparaître dans les livres, la trace des paiements faits aux activistes (2).

\*  
\* \*

Le rôle des activistes est terminé ! Il ne leur reste plus qu'à organiser leur retraite en Allemagne et en Hollande, en attendant leur rentrée en scène. Vaincue, l'Allemagne ne pourra pas mettre à exécution ses projets de démembrement de la Belgique « en vertu du droit de conquête ». Elle entend bien cependant retirer les fruits de sa politique flamande, et se servir du mouvement activiste pour dissocier la Belgique et pour y faire une constante propagande pangermaniste.

Pour cela, il faut de l'argent et il faut des hommes. C'est pourquoi von FALKENHAUSEN a créé le premier fonds de dix millions. Quant aux hommes : après une courte période d'effacement, ils reprendront leur politique en Belgique. Pour y parvenir, ils comptent sur l'amnistie. L'Allemagne leur promet de la faire comprendre parmi les conditions de la Paix. Mais l'Allemagne réussira-t-elle à l'imposer ? Qu'importe ! Le 12 octobre 1916, BRULEZ n'exposa-t-il pas à ses collègues de la Commission des Chargés d'Affaires : « L'amnistie viendra plus tard, de la part du Gouvernement belge lui-même ! »

L'amnistie, tel est donc le point essentiel du programme de la politique activiste ! Une fois obtenue, les cadres activistes pourront reprendre leur action en Belgique ; et l'Allemagne, qui a eu soin de faire transporter à Leipzig, sous la garde du professeur OSWALD, les archives du Conseil de Flandre, — et qui ainsi tient à sa merci tous les cadres et les troupes activistes — l'Allemagne, qui a constitué un fonds de propagande sans lequel nulle action ne sera possible — pourra reprendre alors sa Flamenpolitik, avec d'autres méthodes certes, mais dans le même but (3).

\*  
\* \*

L'offensive victorieuse arrêta tous les projets d'avenir de l'activisme ! Le 11 novembre, l'Armée belge, précédée du Roi, rentra à Gand, follement acclamée par la population : l'Etat de Flandre avait vécu !

---

(1) P. 502.

(2) Lettre du Consul Asmis, 9 octobre 1918, p. 502.

(3) On sait que la Société Deutsch-Flämischen Gesellschaft a conservé son siège à Berlin (Charlottenburg V. Königsweg, n° 16), et son siège de Dusseldorf (Elberfelderstrasse, n° 4).

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

---

**LES ARCHIVES**  
DU  
**CONSEIL DE FLANDRE**  
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA  
**LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE**



BRUXELLES  
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET  
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16